Commune de VAILHAUQUES

Membres en exercice: 23

Représentés: 7 Absents: 2

Membres présents: 14

Votants: 21 Pour: 21

DELIBERATION 16 DECEMBRE 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur AL MALLAK, Maire.

<u>Date de la convocation</u>: 12 décembre 2024 Secrétaire de séance : LAFFORGUE Gérard

<u>Présents</u>: Mesdames et Messieurs AL MALLAK Hussam, AZEMAR Vincent, BARA Kamel, CAZALS Philippe, GASTAL Nathalie, GORBATOFF Emmanuelle, LAFFORGUE Gérard, LAPORTE Anne, LOUBET Jean-Louis, MOUYSSET Zoubida, RIGAUX Christine, RUIZ Sylvain, SAINT-PIERRE Claude, WAGNER Ban

<u>Procurations</u>: BERNARD Frédéric à SAINT-PIERRE Claude, GUEDDARI Ahmed à RUIZ Sylvain, LAYALLE Sophie à MOUYSSET Zoubida, SANCHEZ Jean-François à LAPORTE Anne, SAUVAGNAC Laurent à LOUBET Jean-Louis, SERRANO Christel à AZEMAR Vincent, ZERRAD Nacera à RIGAUX Christine

Absents: OLIVE Cécile, PELAEZ Antoine

DELIBERATION: 2024/12/16/10

OBJET: ACQUISITIONS DE BARRIÈRES ANTI-VÉHICULES BÉLIERS AVEC CHARIOT ET REMORQUE – PARTICIPATION DES COMMUNES

Le Maire rappelle que la commune a acquis des barrières anti-véhicules béliers. Cet achat a bénéficié d'une subvention de la communauté de communes car l'utilisation de ce matériel est mutualisée entre les communes suivantes : Viols le Fort, Viols en Laval, Combaillaux, Saint Martin de Londres, Saint Jean de Buèges et Vailhauques. Les barrières sont mises à disposition avec une remorque et des chariots.

Notre commune s'est portée volontaire pour gérer l'achat et la participation financière de chaque collectivité qui est déterminée selon sa population.

Le montant HT de cet achat s'élève à 25 300 €. La subvention de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup s'élève à 12 650 €. Le montant restant à charge des collectivités est de 12 650 € et se répartit comme suit :

Communes	Nombre d'habitants	Participation HT
Saint Jean de Buèges	210	291.96
Saint Martin de Londres	2 803	3 896.91
Combaillaux	1 955	2 717.96
Viols en Laval	218	303.08
Viols le Fort	1 226	1 704.46
Vailhauquès	2 687	3 735.64
Total population	9 099	
Cout par habitant	1.39	

Un titre de recettes sera émis pour chaque collectivité.

Le Conseil Municipal, Oui l'exposé du Maire, Après en avoir délibéré

 VALIDE la répartition financière de chaque commune membre du groupement d'achat et décide de l'émission d'un titre de recettes auprès des communes de Viols le Fort, Viols en Laval, Combaillaux, Saint Martin de Londres, Saint Jean de Buèges, Combaillaux,

> Ainsi délibéré, les jour, mois, an que dessus, Pour extrait conforme,

Le Maire, Hussam AL MALLAK

Le secrétaire de séance, Gérard LAFFORGUE



Le Maire:

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision.
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.
- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Publié sur le site internet de la commune : 1 9 DEC. 2024

Déposé en préfecture le :

Le Maire,